



RN116 : UN INVESTISSEMENT DURABLE !

# Déviations de Joncet

*préservé le hameau, garantir la sécurité de ses habitants  
et fluidifier l'itinéraire entre la plaine du Roussillon  
et les territoires montagneux*

## UNE DÉVIATION DÉCLARÉE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 12 SEPTEMBRE 2011

La traversée du hameau de Joncet par la RN116 est une source d'insécurité pour les usagers de la route et les riverains. Un flux continu de voitures et de poids lourds crée des difficultés de traversée du village. L'aménagement d'une déviation au droit du hameau, sur le versant nord de la vallée de la Têt, apparaît comme une nécessité.

Le projet de déviation améliorera la fluidité de l'itinéraire entre la plaine du Roussillon et les territoires du Conflent, du Capcir, de Cerdagne et, plus largement, l'Espagne et l'Andorre. En effet, les usagers de la route, grâce à l'amélioration des conditions de dépassement et à la séparation du trafic local et du trafic de transit, gagneront en confort et en sécurité.

Pour les habitants de Joncet, la déviation garantira la sécurité des déplacements piétons et améliorera le cadre de vie dans le hameau du fait de la réduction des nuisances sonores et de la pollution.

## Un projet respectueux de l'environnement

Dès 2007, la DREAL anticipe l'impact qu'aurait la réalisation du projet sur le milieu naturel. Pour assurer la pérennité de deux espèces protégées au niveau européen (la Proserpine, un papillon méditerranéen et le Psammodrome algire, un lézard d'environ 7 cm), la DREAL a proposé des mesures environnementales compensatoires : débroussailler 19 hectares de terrain qui deviendront des ères de pâturage et des espaces de randonnée.

La validation de ces mesures compensatoires proposées en août 2010 avait permis de finaliser le dossier d'enquête publique. Le marché de mise en place des mesures compensatoires a été notifié fin septembre 2011 à BIOTOPE qui a déjà commencé sa prestation.

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
LANGUEDOC-  
ROUSSILLON

Présent  
pour  
l'avenir

DREAL Languedoc-Roussillon  
Service des Infrastructures & Transports Multimodaux

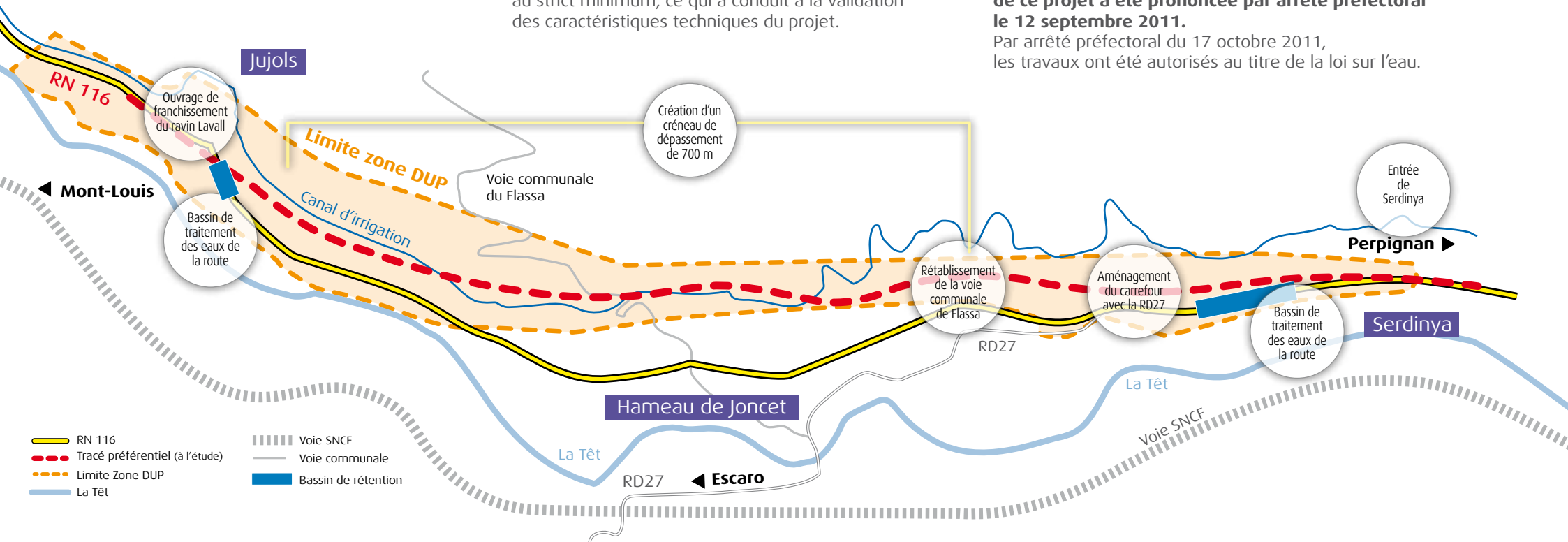
[www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr)

# LE TRACÉ RETENU À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE TENUE EN MAI 2011

Le tracé a été optimisé pour limiter les déblais au strict minimum, ce qui a conduit à la validation des caractéristiques techniques du projet.

**La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) de ce projet a été prononcée par arrêté préfectoral le 12 septembre 2011.**

Par arrêté préfectoral du 17 octobre 2011, les travaux ont été autorisés au titre de la loi sur l'eau.



## Et maintenant ?

**Février 2012 :** démarrage de l'enquête parcellaire

**À partir de janvier 2012 :** conception des ouvrages d'art et préparation du dossier de consultation aux entreprises

**Été 2012 :** lancement des travaux pour la construction du pont du chemin de Flassa

**Début 2013 :** début des travaux de terrassement et de chaussée, ils dureront 18 mois

## Coût des travaux

L'ensemble des travaux de la déviation de Joncet devrait s'élever à 20 millions d'euros financés par l'État.



DREAL  
Languedoc-Roussillon

Service des Infrastructures  
& Transports Multimodaux  
Février 2012